

## Conseil d'Administration de Juin, Situation d'une doctorante et la conférence « sociale » !

### Notes de l' élu SUD-RE au Conseil d'Administration INRA du 25 juin

Comme à chaque réunion du CA, l' élu SUD rend compte de ses interventions et des principaux échanges.

A l'ordre du jour, le **projet controversé de Saclay** avec le vote -à marche forcée - des statuts en dépit de l'opposition de l'ensemble des Comités Techniques des Etablissements concernés par ce projet.

L'occasion aussi pour notre élu de revenir, dans des interventions bien ciblées, sur le **rendu du tribunal de Colmar dans le dossier vigne OGM** en plein champ et sur la **nécessité d'ouvrir enfin la composition de ce Conseil d'Administration**.

[Lire les notes de l' élu SUD](#)

### Le licenciement n'est pas une solution à la souffrance au travail d'une doctorante

Une doctorante de l'INRA était convoquée le 30 juin devant une CCPNT (commission paritaire pour les non-titulaires) pour une demande de licenciement... alors même qu'elle est en situation de souffrance au travail depuis plusieurs mois, avec une alerte effectuée par le CHSCT de son site.

**Un texte relatant sa situation** a été diffusé à l'entrée du siège de l'INRA le 30 juin, et le 3 juillet nous avons adressé à la DG **un courrier sur les conditions déplorables de convocation de cette instance**.

Enfin, **une invitation à adresser un courriel-type au PDG de l'INRA, appelé à prendre une décision**. Courriel-type que chacun/e peut adresser à Monsieur François Houllier, PDG de l'INRA (prenom.nom@paris.inra.fr) :

*"Monsieur le Président Directeur Général de l'INRA,*

*Un licenciement n'est pas une réponse à la souffrance au travail d'une doctorante !*

*Au moment où l'INRA communique sur le bon accueil des non-titulaires et la prise en compte des « RPS » au travail, vous devez mettre en pratique votre discours : en ne licenciant pas cette doctorante et en lui donnant enfin les moyens de préparer sereinement une thèse.*

*Il s'agit aussi de prendre toutes les dispositions pour qu'une telle situation ne puisse pas se reproduire, en commençant par le respect des engagements de la charte d'accueil des doctorants (notamment en encadrement et composition du comité de thèse), et le recours à une médiation indépendante. Salutations respectueuses"*

[Toutes les informations dans l'article en lien](#)

### Solidaires boycotte la conférence sociale depuis son début !

**« Il n'y a rien de social dans cette conférence »** a indiqué dès la semaine dernière l'union Solidaires.

2 jours de conférence sociale, et 363 jours d'austérité, d'attaques antisociales, de dénigrement des grévistes, de remise en cause des droits sociaux... Plutôt que de cautionner cette politique, les syndicats doivent œuvrer à la convergence des mobilisations.

